

**TT EURODRIVE**  
passez vos vacances avec une voiture neuve

Renault  
Group

# CARNET DE ROUTE 2026



## 01 À VOTRE SERVICE

### MISE EN MAIN PERSONNALISÉE

Pour une maîtrise optimale (aides à la conduite, dernières technologies etc...) de votre véhicule, **une mise en main personnalisée sera réalisée par nos centres de livraison.**

La **livraison du véhicule** et sa récupération ne peuvent se faire que par le **titulaire du contrat**, son **conjoint** (justificatif à fournir), ses **enfants** ou **parents** (à condition qu'ils **résident hors Union Européenne plus de 185 jours/an**) ou par une **entreprise de convoi** autorisée expressément par TT EURODRIVE.

En complément de la présentation réalisée lors de la mise en mains, veuillez trouver, à travers ces **tutoriels vidéos**, toutes les explications complémentaires pour mieux vous familiariser à votre nouveau véhicule :

<https://www.tutos-video.renault.fr/>

<https://www.dacia.fr/tutoriels-video.html>

### ROULEZ EN TOUTE SÉRÉNITÉ GRÂCE À NOTRE ASSURANCE / ASSISTANCE

Vous êtes couverts par une **assurance multirisque sans franchise** et une **assistance multilingue** toujours à votre service **7j/7 et 24h/24**, même en cas de **crevaison**, de **perte de clés** ou d'**inversion de carburant**. Votre conjoint, vos enfants et vos parents peuvent également conduire le véhicule s'ils remplissent les conditions

d'éligibilité au Transit Temporaire (TT) sans coût supplémentaire.

### VOTRE VÉHICULE EST COUVERT DANS 38 PAYS D'EUROPE

Allemagne, Andorre, Autriche, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Chypre (partie grecque uniquement), Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France Métropolitaine, Gibraltar, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Macédoine, Malte, Monaco, Monténégro, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Saint Marin, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Vatican.

Les événements non couverts par le contrat d'assistance/assurance sont précisés dans les Conditions Générales de Vente de votre contrat.

Le **Royaume Uni** et la **Serbie** ne sont **plus couverts** en termes d'assurance, les clients du Transit Temporaire ne **sont plus autorisés à y circuler**.

### ATTENTION !

- Vous n'êtes pas assurés au-delà de la date de validité de votre certificat d'assurance, ou si vous circulez dans un pays qui ne figure pas dans la liste de pays ci-dessus. Il ne faut **jamais laisser ni la carte grise\* ni le double des clés dans un véhicule en stationnement.**

*\*pensez à en faire une photocopie et circulez avec.*

- Concernant la **vignette Crit'Air** exigible dans les Zones à Faible Emission en France métropolitaine, **celle-ci n'est plus nécessaire** pour les véhicules en Transit Temporaire. Néanmoins, en cas de verbalisation, merci de transmettre l'amende à votre agent. Il nous la fera suivre et nous la transmettrons aux autorités compétentes, afin de l'annuler.

- Nos véhicules sont équipés de **GPS** avec cartographie « **Europe de l'ouest** » uniquement.

- La **révision du véhicule vous incombe** (durée ou kilométrage). En cas de message au tableau de bord, merci de vous rendre auprès de votre centre agréé RENAULT/DACIA le plus proche.

## 02 ASSISTANCE / ASSURANCE

### EN CAS D'INCIDENT

- 1** ASSISTANCE 24/24 – 7/7  
DEPUIS LA France métropolitaine + DOM/TOM : **01 84 95 96 97**  
Depuis l'étranger **+331 84 95 96 97**  
ou par email : [das@ima.eu](mailto:das@ima.eu)  
(**veillez à rester joignables** sur les numéros de portables  
renseignés dans votre bon de commande)
- 2** Remplir scrupuleusement le **recto-verso du constat** européen  
d'accident.
- 3** Faire un **dépôt de plainte à la police**.
- 4** Envoyer le constat et/ou le dépôt de plainte par email  
sous 24h : [gestionauto.renault@besse.fr](mailto:gestionauto.renault@besse.fr)  
**Si le constat et/ou le dépôt de plainte n'est pas envoyé  
dans les 24h, tous les frais engagés pour votre mobilité  
seront à votre charge.**
- 5** Envoyer les originaux à :  
**BESSE CONSEIL**  
**46 BIS RUE DES Hauts Pavés**  
**44000 NANTES - FRANCE**
- 6** IMMOBILISATION DU VÉHICULE DANS UN GARAGE RENAULT/  
DACIA SAUF SI DÉPANNAGE POSSIBLE SUR PLACE.
- 7** EN CAS D'IMPACT SUR VOTRE PARE-BRISE, CONTACTER  
**CARGLASS** SUR LE SITE [WWW.CARGLASS.FR](http://WWW.CARGLASS.FR) OU PAR  
TÉLÉPHONE **+33 9 77 40 19 27** (PRIX D'UN APPEL LOCAL) POUR  
FAIRE RÉPARER L'IMPACT SOUS 24H SUR VOTRE LIEU DE  
RÉSIDENTE. VOUS N'AUREZ AUCUN FRAIS À VOTRE CHARGE.
- 8** ENVOYER VOTRE DÉPÔT DE PLAINTÉ PAR MAIL À  
[ASSUR.EURODRIVE@RENAULT.COM](mailto:ASSUR.EURODRIVE@RENAULT.COM)  
ET À [GESTIONAUTO.RENAULT@BESSE.FR](mailto:GESTIONAUTO.RENAULT@BESSE.FR)  
AINSI QUE L'ORIGINAL PAR COURRIER SÉCURISÉ À :  
**BESSE CONSEIL**  
**46 BIS RUE DES Hauts Pavés**  
**44000 NANTES - FRANCE**  
PENSER ÉGALEMENT À CONTACTER LA **FOURRIÈRE**  
À PROXIMITÉ.

### EN CAS D'IMMOBILISATION DU VÉHICULE

Vous avez le choix entre un **hébergement** (90 € TTC/jour/personne)  
pour **une durée maximale de 10 jours** ou une **solution de mobilité**  
d'une catégorie « au mieux » équivalente à celle de votre véhicule  
immobilisé pour **une durée maximale de 21 jours**.

**Ne jamais laisser votre carte grise dans votre véhicule, ni au garage.**

La **perte** ou la **non-restitution** du certificat d'immatriculation  
(carte grise) vous sera facturée **500 euros**.

Si vous ne récupérez pas votre véhicule, il faudra envoyer  
votre carte grise à cette adresse :

**RENAULT SIEGE - TT EURODRIVE**  
**API : FR TCR RUC 3 9B**  
**1 AVENUE DU GOLF**  
**78286 GUYANCOURT - FRANCE**



PANNE | INVERSION DE CARBURANT | GREVAISON | PERTE DE CLÉS

1 + 6



ACCIDENT

1 + 2 + 4 + 5 + 6



INCENDIE | VANDALISME | TENTATIVE DE VOL

1 + 3 + 4 + 5 + 6



IMPACT SUR UN PARE-BRISE

1 + 7



VOL

1 + 3 + 8

• Toutes les **dépenses engagées sans accord préalable de TT EURODRIVE Assistance** ne seront **pas prises en charge**.

• En cas de **contrôle douanier** ou par la **police locale**, merci de bien **préciser uniquement votre résidence fiscale située hors Union Européenne**, ainsi que votre **permis de conduire hors Union Européenne**.

• Aucune indemnisation ne sera accordée si vous devez modifier votre projet de voyage (annulation d'hôtel, etc.).

• Seuls vos éventuels frais médicaux dispensés en France métropolitaine pourront être indemnisés (à concurrence de 5.000 € par blessé)

• En cas de **sinistre**, vous devez **venir chercher votre véhicule dans les 24h** dès la fin des réparations, dans le garage où il est immobilisé, sinon la solution de mobilité vous sera facturée.

• Votre **assurance multirisque sans franchise se reporte sur votre solution de mobilité**. Ne souscrivez à aucune assurance supplémentaire, car aucun remboursement ne sera effectué.

• L'usage d'une solution de mobilité peut limiter le nombre de pays dans lesquels vous êtes autorisé à voyager. Assurez-vous que TT EURODRIVE soit bien informé de votre itinéraire (contact : [assur.eurodrive@renault.com](mailto:assur.eurodrive@renault.com))

### 03 MODIFICATION DE VOTRE CONTRAT

#### VOUS SOUHAITEZ PROLONGER VOTRE CONTRAT ?

Contactez depuis la France métropolitaine + DOM/TOM le numéro suivant : **01 76 84 99 00** (de 9h à 16h sauf jours fériés français) ou depuis l'étranger : **+331 76 84 99 00** ou aux adresses [adv1.eurodrive@renault.com](mailto:adv1.eurodrive@renault.com) / [adv2.eurodrive@renault.com](mailto:adv2.eurodrive@renault.com). Vous pouvez prolonger la durée de votre contrat, après la livraison de votre véhicule dans la limite de la date de validité du certificat d'immatriculation (carte grise) du véhicule.

Attention : compte tenu des spécificités douanières au Portugal, la **durée maximale** d'un contrat pour une **livraison** et une **restitution au Portugal** (Lisbonne ou Porto) **ne peut excéder 90 jours**.

Les tarifs de **prolongation** sont de **40 €/jour** pour **RENAULT** et **DACIA**. Les frais de prolongation doivent impérativement être **payés par carte bancaire**.

**Sans prolongation** du contrat auprès de nos services, le client, ses passagers ainsi que le véhicule ne sont **plus assurés**. Cela s'applique à de simples dépassements d'une ou 2 journées qui exposent les contrevenants aux mêmes sanctions. Tous les dommages causés seront de la seule responsabilité du titulaire du contrat et les **frais de prolongation** seront doublés (**80 €/jour**). Par ailleurs, en cas de contrôle par les forces de l'ordre, vous devrez vous acquitter de tous les frais.

#### VOUS SOUHAITEZ RACHETER VOTRE VÉHICULE ?

Contactez au plus tard, **2 semaines avant la fin de votre contrat**, le numéro suivant depuis la France métropolitaine + DOM/TOM **01 76 84 99 00** (de 9h à 16h sauf jours fériés français) ou depuis l'étranger : **+331 76 84 99 00** ou [adv1.eurodrive@renault.com](mailto:adv1.eurodrive@renault.com) / [adv2.eurodrive@renault.com](mailto:adv2.eurodrive@renault.com). Ce service est **le seul habilité** à vous communiquer le bon tarif.

Bénéficiez de **remises pour le rachat du véhicule par vous**, pour un **membre de votre famille** ou pour un **ami (résidant en France)**.

L'achat de votre véhicule se fait **Toutes Taxes Comprises**. Il vous sera demandé de nous fournir une **adresse de résidence en France métropolitaine**.



## 04 RESTITUTION DE VOTRE VÉHICULE

### POUR UNE RESTITUTION ANTICIPÉE DE VOTRE VÉHICULE

Vous pouvez bénéficier d'un **remboursement des jours non utilisés**, déduction faite d'une **franchise de 10 jours**. Un **minimum de 15 jours** vous sera facturé. Pour justifier d'un remboursement, 15 + 10 jours doivent avoir été consommés/facturés.

**Seuls les jours au-delà du 25ème et non utilisés, donnent droit à un remboursement** sur la base du prix du jour supplémentaire.

Pour cela, prenez contact auprès de votre agent vendeur.



### POUR RESTITUER VOTRE VÉHICULE

#### J-5 Prenez rendez-vous auprès de votre centre de restitution

**Au plus tard, 5 jours avant la date d'échéance de votre contrat**, vous avez la possibilité de restituer votre véhicule dans n'importe quel centre de restitution TT EURODRIVE (cf. Fiche de synthèse des Centres de Livraison/Restitution: Adresses + téléphones).

La **restitution à l'étranger** (hors France), **non prévue initialement** dans le contrat, vous sera **facturée** (cf. Conditions Générales de Vente).

**Le véhicule doit être restitué impérativement avec ses équipements :**

Équipement	En cas d'absence facturé à
Le certificat d'immatriculation (carte grise)	500 euros
État de propreté du véhicule (poils d'animaux, sable, boue, sellerie tâchée, débris laissés dans le véhicule, etc.)	100 euros
Kit sécurité	20 euros

NB: Vos **accessoires** de type (siège auto, chaînes etc.) **vous appartiennent** et ne sont donc pas à restituer. Tout **abandon du véhicule**, hors des centres de livraison TT EURODRIVE, sera **facturé des frais réels** (péage, carburant, hébergement...) et d'une **pénalité forfaitaire** (cf. CGV).

Par ailleurs, les montants des **amendes et contraventions** vous seront **facturés par les autorités** compétentes (stationnements, excès de vitesse, péages...).

Pour plus de détail sur notre politique de services, n'hésitez pas à consulter les Conditions Générales de Ventes associées à votre Contrat/Bon de Commande TT EURODRIVE.

**Bon séjour en Europe !**



Trouvez votre centre de livraison TT



Scannez pour découvrir les vidéos tutoriels Renault



Scannez pour découvrir les vidéos tutoriels Dacia